

SEANCE DU VENDREDI 7 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 7 avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Claude SAUTOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents 12
Votants 12

Présents : Mrs et Mmes. SAUTOUR, HEUZARD, CHAPUT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, BELLIER, NANOT, LEPETIT, CHOLET, DOUDARD, FAURE, TAURON, CHALARD.

Secrétaire de séance : Mme HEUZARD

Mme Nadine AJUSTE a donné procuration à Mr Jean-Claude SAUTOUR

Monsieur le maire demande à l'assistance de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : versement annuel d'un forfait pour utilisation de la bascule

APPROBATION COMPTE RENDU DU 6 MARS 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 6 mars 2017.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le dit compte rendu.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

<u>Budget principal</u> :	excédent de fonctionnement reporté	151 643.45€
	déficit d'investissement reporté	67 602.11€
<u>Budget eau</u> :	excédent de fonctionnement reporté	29 941.57€
	excédent d'investissement reporté	52 291.85€
<u>Budget assainissement</u> :	excédent de fonctionnement reporté	16 641.57€
	déficit d'investissement reporté	6 222.55€

BUDGETS 2017

Monsieur le maire donne lecture des propositions budgétaires 2017.

Budget principal: voté, à l'unanimité des membres présents. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 937 982.00€ en fonctionnement et 241 045.25€ en investissement.

Budget eau: voté à l'unanimité des membres présents. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 131 786.97€ en fonctionnement et 101 853.86€ en investissement.

Budget assainissement: voté à l'unanimité des membres présents. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 53 920.55€ en fonctionnement et 63 081.95€ en investissement.

La baisse des dotations de l'Etat donne peu de marge de manœuvre budgétaire ; les dépenses devront être maîtrisées tant en fonctionnement qu'en investissement.

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que l'indice brut appliqué au calcul des indemnités des élus a été revalorisé au 1^{er} février 2017 passant de l'indice brut 1015 à 1022.

Un élu rappelle que les élus peuvent revoir leur indemnité à la baisse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix pour et 2 abstentions, approuve la dite revalorisation.

MAINTIEN DES INDEMNITES DES AGENTS EN MALADIE

Monsieur le maire expose au Conseil municipal le fait que les indemnités versées aux agents tout au long de l'année sont supprimées en cas de congés maladie de toutes sortes. Monsieur le maire demande aux élus de délibérer en faveur du maintien de ces dernières, les agents n'ayant pas choisi d'être malades, il estime qu'ils ne doivent pas être pénalisés financièrement.

Un élu estime que lorsque les agents ne travaillent pas, ils ne méritent pas d'indemnité. Un autre précise que les salaires devraient être suffisants afin qu'il n'y ait pas besoin de mettre en place un système indemnitaire, qui selon lui doit être justifié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix pour et 1 abstention, décide de maintenir les indemnités des agents en maladie.

VERSEMENT ANNUEL D'UN FORFAIT POUR UTILISATION DE LA BASCULE

Monsieur le maire, après avoir rencontré Mr BECAHDE, propose que cette entreprise verse un forfait annuel pour l'utilisation de la bascule estimé à 180€ pour l'année 2017, et qu'une clé lui soit remise afin qu'il puisse l'utiliser en fonction des nécessités de ses services.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce principe.

AFFAIRES DIVERSES

- La COOP : aucune évolution en vue.
- Le Dr Decouty prend sa retraite en octobre 2017 : il faut trouver un nouveau médecin.
- L'ATEC viendra établir un cahier des charges pour les travaux du cimetière.
- Voir le compte rendu de chantier pour la SNEE : raccordement du groupe électrogène ; pour la SARL ARNAUD et Fils : baguettes au plafond.
- Elections présidentielles ; Denis TAURON et Stéphanie CHALARD seront absents le 7 mai.